

# ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS

## ANCIENNEMENT " ETAT DES RISQUES NATURELS, MINIERS ET TECHNOLOGIQUES "

En application des articles L. 125-5, L. 125-6 et L. 125-7 du Code de l'environnement

Date d'édition : 23/06/2023

**Parcelle Cadastre :**

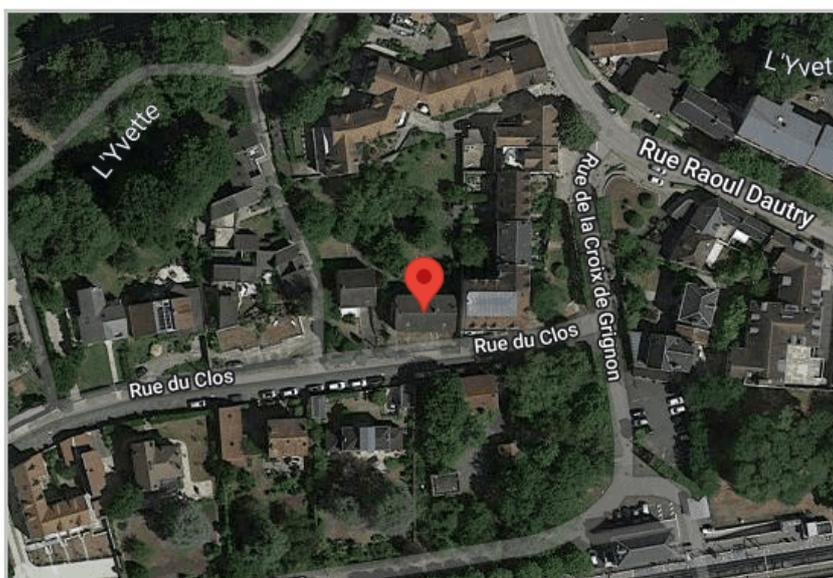
000 - BK - 0024

**Adresse du bien :**

4-6 rue du clos  
91190 GIF SUR YVETTE

**Type de transaction :** Vente

**Nom du vendeur :**  
EUROPEAN HOMES



Plan de prévention des risques	Etat	Date	Exposition
Inondation par l'Yvette	Approuvé	26/09/2006	non
Zonage sismique : Zone 1 - Très faible	-	-	oui
Potentiel radon : Catégorie 1 - Faible	-	-	oui
Plan d'Exposition au Bruit	-	-	non
Pollution des sols	BASIAS : 6	BASOL : 0	ICPE : 1

# Etat des risques et pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués

## Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n° 196

du 20/11/2006

mis à jour le

### Adresse de l'immeuble

4-6 rue du clos

91190 - GIF SUR YVETTE

### Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques naturels (PPRN)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR N oui  non   
**prescrit**  **anticipé**  **approuvé**  **date**

Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

**Cyclone**  **Inondation**  **Mouvement de terrain**  **Remontée de nappe**  **Séisme**   
**Crue torrentielle**  **Avalanche**  **Sécheresse géotechnique**  **Feux de forêt**  **Volcan**   
**Autres**

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN oui  non   
Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui  non

### Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPRM)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR M oui  non   
**prescrit**  **anticipé**  **approuvé**  **date**

Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

**Mouvement de terrain**  **Autres**

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR miniers oui  non   
Si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR naturels ont été réalisés oui  non

### Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPR T prescrit et non encore approuvé oui  non   
**effet toxique**  **effet thermique**  **effet de surpression**

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR T approuvé oui  non

> L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement oui  non

> L'immeuble est situé en zone de prescription oui  non

Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés oui  non

Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location oui  non

### Situation de l'immeuble au regard du risque recul du trait de côte

> L'immeuble est situé dans une zone exposée au recul du trait de côte oui  non

Si oui, exposition à l'horizon des : 30 ans  100 ans

### Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire

> L'immeuble est situé dans une commune de sismicité

**zone 1**  **zone 2**  **zone 3**  **zone 4**  **zone 5**   
très faible faible modérée moyenne forte

### Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

> L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon classée en niveau 3 oui  non

### Information relative à la pollution des sols

> Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS) oui  non

### Situation de l'immeuble au regard du plan d'exposition au bruit (PEB)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PEB

**non**  **zone D**  **zone C**  **zone B**  **zone A**   
faible modérée forte très forte

### Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe Naturelle/Minière/Technologique

> L'information est mentionnée dans l'acte de vente oui  non

### Documents/dossiers de référence

#### Localisation de l'immeuble

Extraits des documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

Extrait cartographique du PPR : Inondation par l'Yvette  
Extrait cartographique du Plan d'Exposition au Bruit

Vendeur / Bailleur

EUROPEAN HOMES

Date / Lieu

23/06/2023

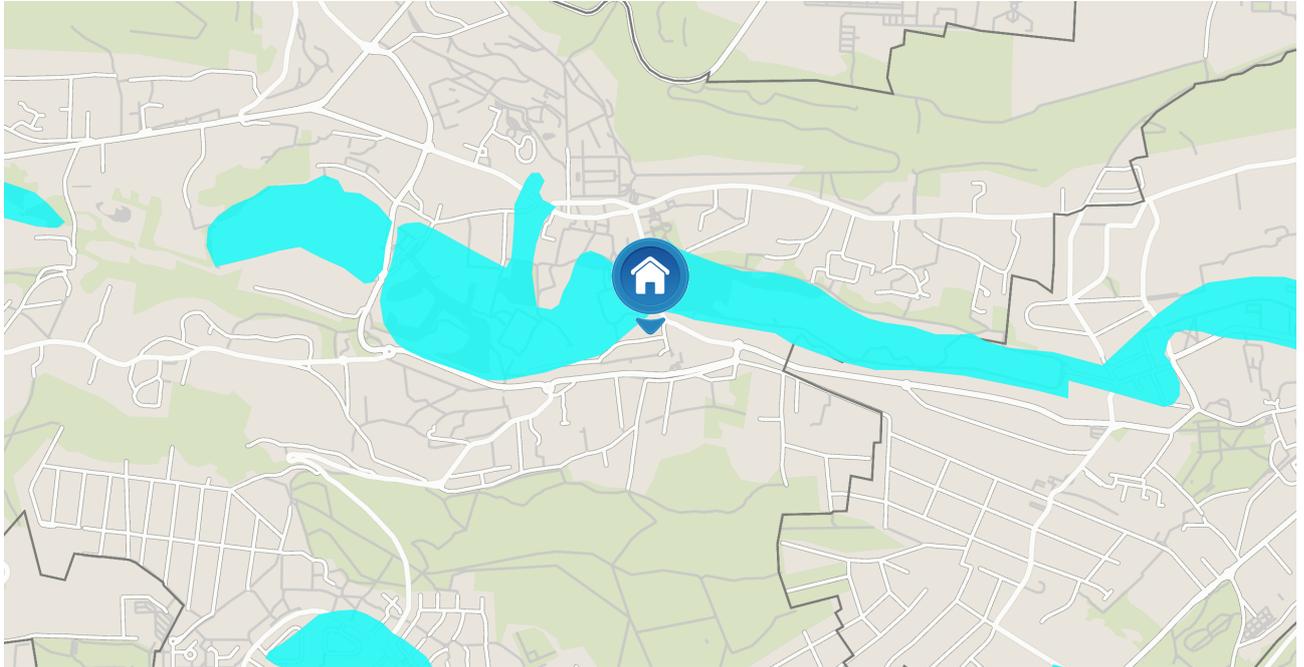
GIF SUR YVETTE

Acquéreur / Locataire

Information sur les risques naturels, miniers ou technologiques, la sismicité, le potentiel radon, les pollutions de sols, pour en savoir plus... consultez le site Internet : [www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr)

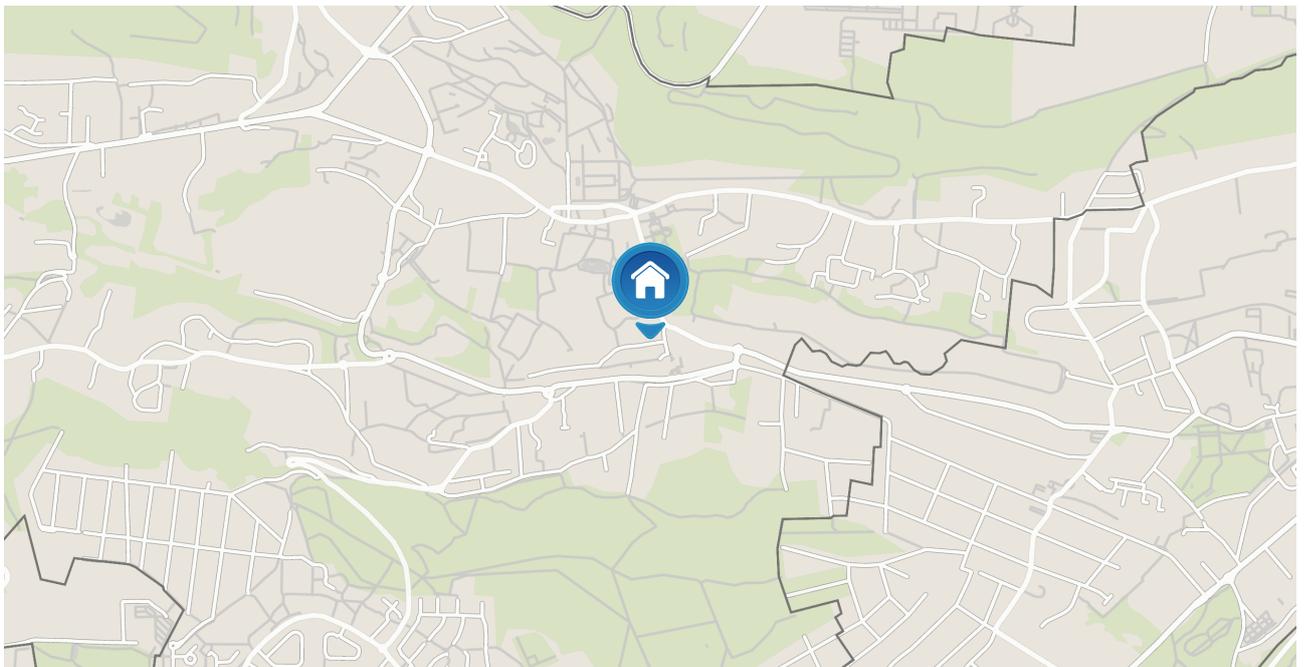
## Extrait cartographique du PPR : Inondation par l'Yvette

*Le bien immobilier n'est pas situé à l'intérieur d'une zone à risques*

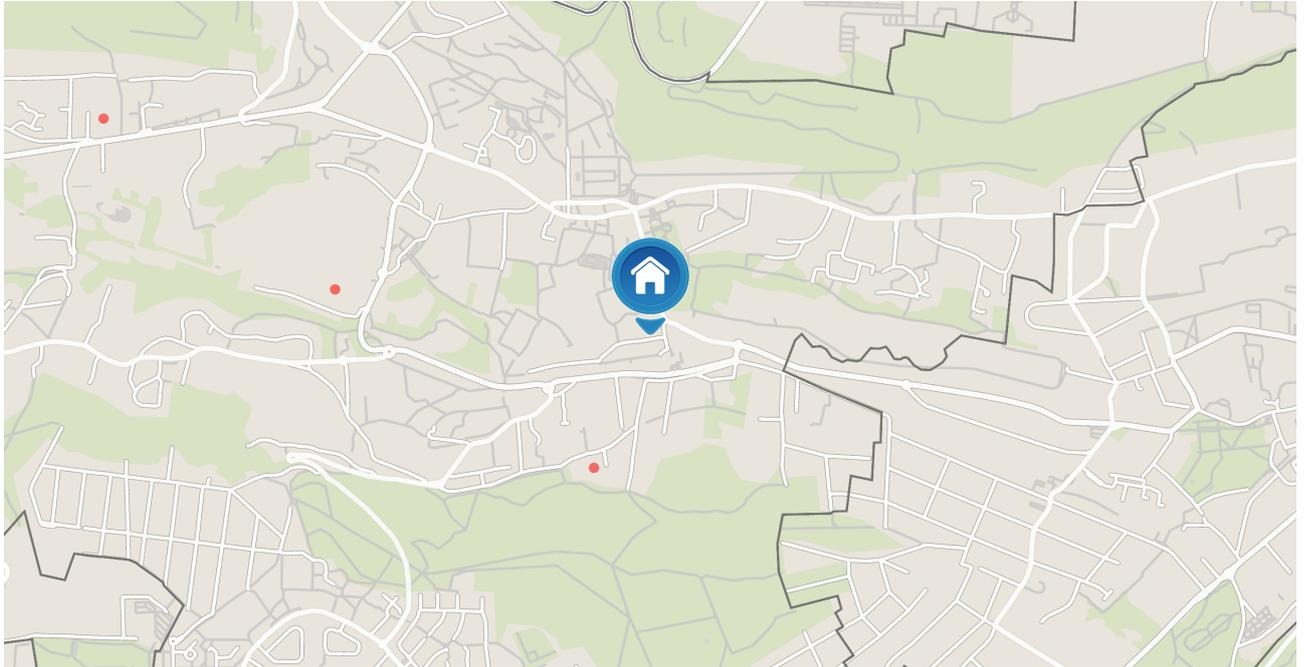


## Extrait cartographique du Plan d'Exposition au Bruit

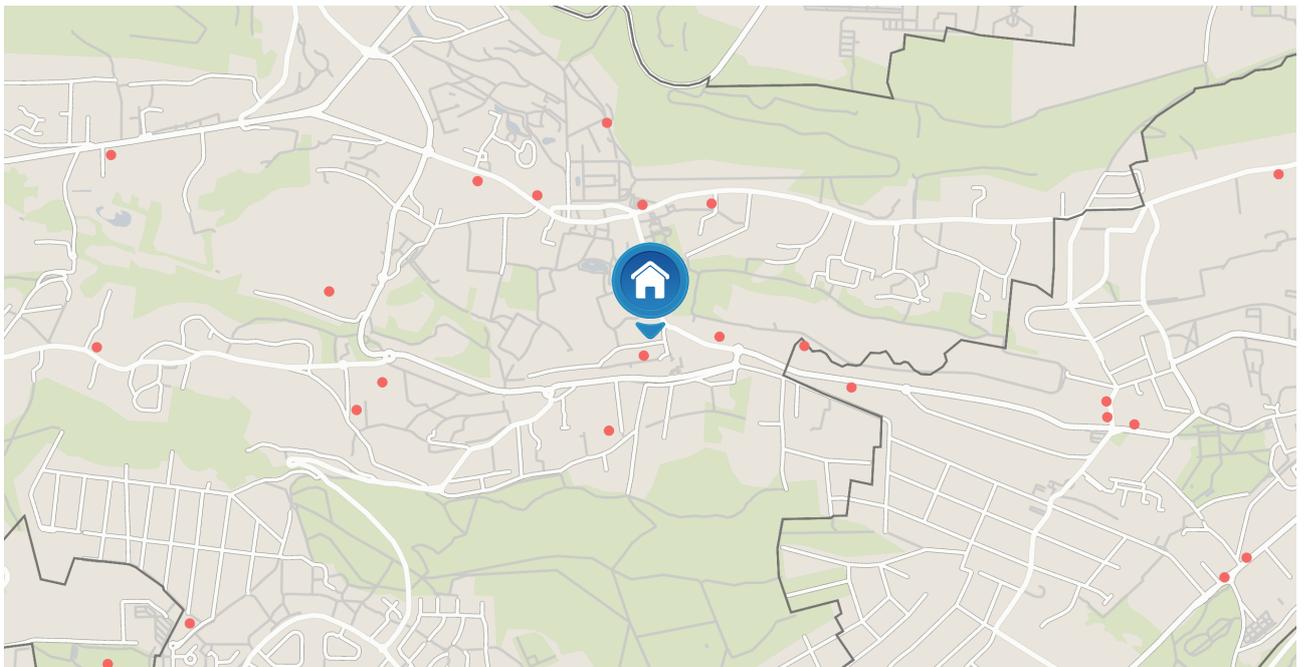
**Zone A**      **Zone B**      **Zone C**      **Zone D**



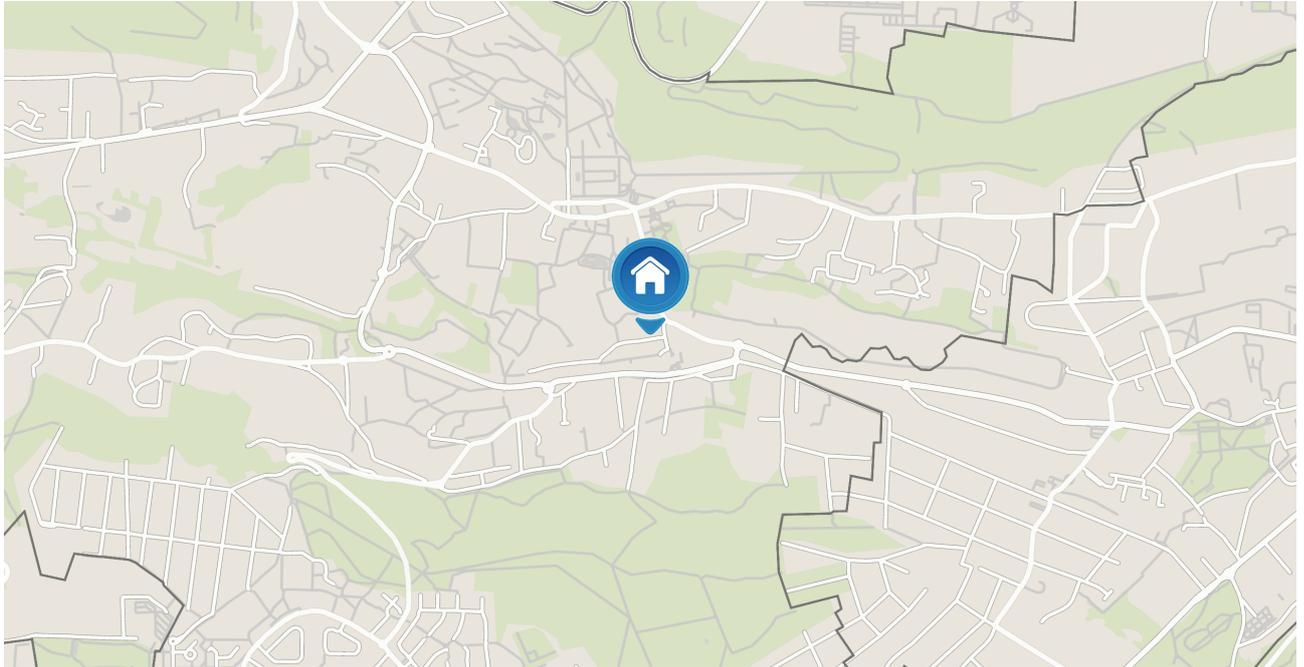
## Extrait cartographique du secteur d'information sur les sols (SIS)



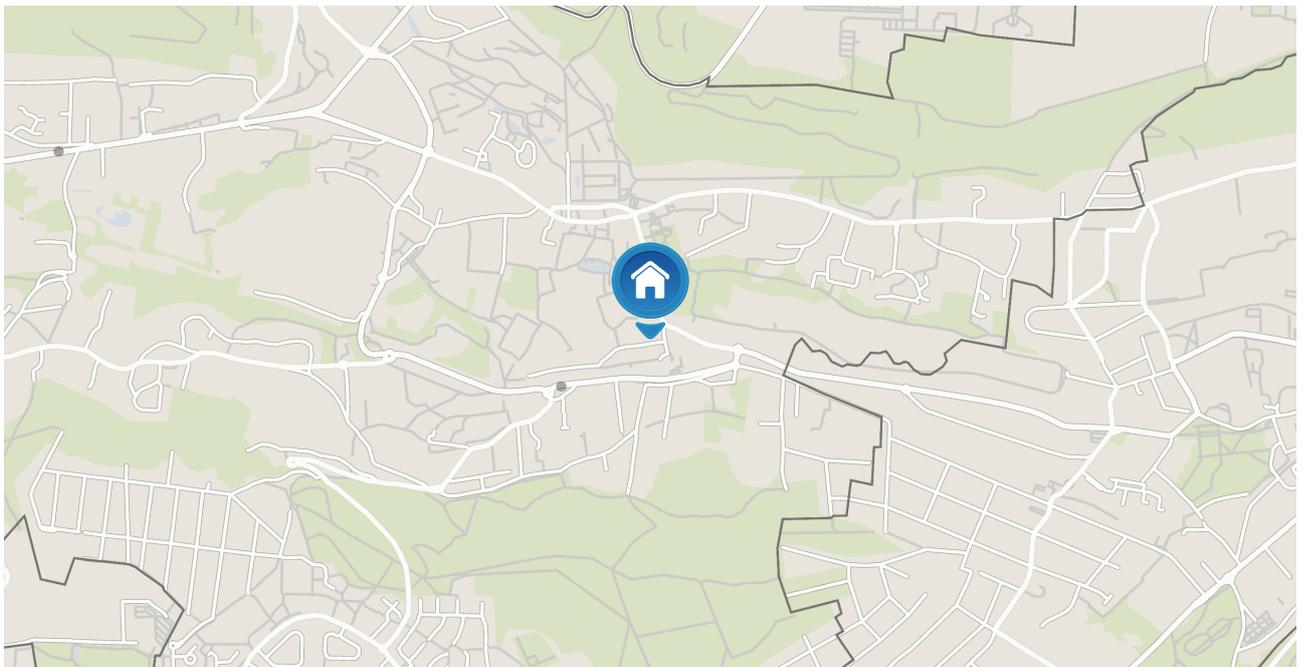
## Extrait cartographique de l'inventaire BASIAS des anciens sites industriels et activités de services



**Extrait cartographique des sites pollués appelant une action des pouvoirs publics à titre curatif ou préventif (BASOL)**



**Extrait cartographique de la base des installations classées soumises à autorisation ou à enregistrement (ICPE)**



# ETAT DES SERVITUDES 'RISQUES' ET D'INFORMATION SUR LES SOLS

ANCIENNEMENT " ETAT DES RISQUES NATURELS, MINIERS ET TECHNOLOGIQUES "

En application des articles L. 125-5, L. 125-6 et L. 125-7 du Code de l'environnement

## Situation du Risque de Pollution des Sols

dans un rayon de 500m autour de votre bien

Type	Identifiant	Nom et/ou activité	Distance
BASIAS	IDF9100503	GAZ DE LIMOURS ET EXTENSIONS - Production et distribution de combustibles gazeux (pour usine à gaz, générateur d'acétylène), mais pour les autres gaz industriels voir	477 m
BASIAS	IDF9101288	SOCCRAM - Production et distribution de vapeur (chaleur) et d'air conditionné;Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	215 m
BASIAS	IDF9101289	PAGES, ex CHERON - Production et distribution de vapeur (chaleur) et d'air conditionné;Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de	419 m
BASIAS	IDF9101302	NOUVELLE DU RADIUM (SNR) - Industrie chimique;Utilisation de sources radioactives et stockage de substances radioactives (solides, liquides ou gazeuses)	313 m
BASIAS	IDF9101287	GAZ DE LIMOURS ET EXTENSIONS - Production et distribution de combustibles gazeux (pour usine à gaz, générateur d'acétylène), mais pour les autres gaz industriels voir	55 m
BASIAS	IDF9101305	INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE DE PRODUITS CHIMIQUES DARA - Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur	463 m
ICPE	0006516441	SARL LES ALIZES	312 m

4-6 rue du clos

91190 - GIF SUR YVETTE

# ETAT DES SERVITUDES 'RISQUES' ET D'INFORMATION SUR LES SOLS

ANCIENNEMENT " ETAT DES RISQUES NATURELS, MINIERES ET TECHNOLOGIQUES "

En application des articles L. 125-5, L. 125-6 et L. 125-7 du Code de l'environnement

## Déclaration des sinistres indemnisés

en date du 23/06/2023 sur la commune de GIF SUR YVETTE

Type de catastrophe	Début	Fin	Publication	J.O.	Indemnisation
Inondations et coulées de boue	25/07/1984	25/07/1984	21/09/1984	18/10/1984	<input type="checkbox"/>
Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	01/06/1989	31/12/1990	14/05/1991	12/06/1991	<input type="checkbox"/>
Inondations et coulées de boue	21/01/1995	23/01/1995	18/07/1995	03/08/1995	<input type="checkbox"/>
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/1991	31/12/1995	03/04/1996	17/04/1996	<input type="checkbox"/>
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/1996	30/06/1997	12/03/1998	28/03/1998	<input type="checkbox"/>
Inondations et coulées de boue	30/05/1999	30/05/1999	29/09/1999	20/10/1999	<input type="checkbox"/>
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	<input type="checkbox"/>
Inondations et coulées de boue	07/07/2000	07/07/2000	30/11/2000	17/12/2000	<input type="checkbox"/>
Inondations et coulées de boue	23/07/2000	24/07/2000	30/11/2000	17/12/2000	<input type="checkbox"/>
Inondations et coulées de boue	07/07/2001	07/07/2001	27/12/2001	18/01/2002	<input type="checkbox"/>
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/07/2003	30/09/2003	25/08/2004	26/08/2004	<input type="checkbox"/>
Inondations et coulées de boue	29/04/2007	29/04/2007	12/06/2007	14/06/2007	<input type="checkbox"/>
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/2005	31/03/2005	20/02/2008	22/02/2008	<input type="checkbox"/>
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/07/2005	30/09/2005	20/02/2008	22/02/2008	<input type="checkbox"/>
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/04/2011	30/06/2011	27/07/2012	02/08/2012	<input type="checkbox"/>
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/05/1989	31/01/1998	15/07/1998	29/07/1998	<input type="checkbox"/>
Inondations et coulées de boue	30/05/1999	30/05/1999	29/09/1999	20/10/1999	<input type="checkbox"/>
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	<input type="checkbox"/>
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/07/2003	30/09/2003	09/01/2006	22/01/2006	<input type="checkbox"/>
Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	01/08/1990	31/08/1992	25/01/1993	07/02/1993	<input type="checkbox"/>
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/09/1992	31/01/1998	15/07/1998	29/07/1998	<input type="checkbox"/>
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	<input type="checkbox"/>

# ETAT DES SERVITUDES 'RISQUES' ET D'INFORMATION SUR LES SOLS

ANCIENNEMENT " ETAT DES RISQUES NATURELS, MINIERS ET TECHNOLOGIQUES "

En application des articles L. 125-5, L. 125-6 et L. 125-7 du Code de l'environnement

## Déclaration des sinistres indemnisés

en date du 23/06/2023 sur la commune de GIF SUR YVETTE

Type de catastrophe	Début	Fin	Publication	J.O.	Indemnisation
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/07/2003	30/09/2003	11/01/2005	01/02/2005	<input type="checkbox"/>
Inondations et coulées de boue	29/04/2007	29/04/2007	12/06/2007	14/06/2007	<input type="checkbox"/>
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/09/2009	30/09/2009	13/12/2010	13/01/2011	<input type="checkbox"/>

**Cochez la case si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'indemnisations suite à des dommages consécutifs à chacun des évènements**

**Etabli le :** 23/06/2023

**Nom et visa du vendeur :**

EUROPEAN HOMES

**Nom et visa de l'acquéreur :**

Préfecture de l'Essonne

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DE L'ÉQUIPEMENT DE L'ESSONNE**  
Service des Actions Juridiques, de l'Urbanisme, et de l'Environnement  
Bureau des Risques Naturels et Technologiques

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL PREF/DCSIPC/SIDPC N° 196 EN DATE DU 20 NOV. 2006**  
**RELATIF A L'INFORMATION DES ACQUEREURS ET DES LOCATAIRES DE**  
**BIENS IMMOBILIERS SUR LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES**  
**MAJEURS SUR LA COMMUNE DE GIF-SUR-YVETTE**

LE PREFET DE L'ESSONNE,

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le code de l'environnement, notamment les articles L.125-5 et R.125-23 à R.125-27 ;

**Vu** le décret n° 91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique ;

**Vu** l'arrêté préfectoral PREF/DCSIPC/SIDPC n° 194 en date du 20 NOV. 2006 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs dans le département de l'Essonne ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**Vu** le décret du 23 mai 2006 portant nomination de M. Gérard MOISSELIN , Préfet, en qualité de préfet de l'Essonne ;

**Sur proposition** du Sous-Préfet, directeur de Cabinet ;

**ARRÊTE**

**Article 1**

La commune de Gif-sur-Yvette est exposée aux risques naturels d'inondation par débordement de l'Yvette,

## **Article 2**

Les documents de référence relatifs aux risques naturels auxquels la commune est exposée sont :

- le Plan de Prévention des Risques d'inondation de l'Yvette approuvé le 26 septembre 2006 par arrêté préfectoral n° 2006-PREF.DRCL/566.

## **Article 3**

Les éléments nécessaires à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs sont consignés dans un dossier d'information annexé au présent arrêté.

Ce dossier d'information comprend :

- une fiche synthétique listant les risques recensés sur le territoire de la commune et les documents de référence attachés, et donnant des indications sur la nature et dans la mesure du possible, l'intensité des risques recensés,
- pour le risque inondation par débordement de l'Yvette, la délimitation au 1/7500 des zones exposées sur le territoire de la commune.

Le dossier d'information et les documents de référence attachés sont librement consultables en préfecture de l'Essonne, sous préfecture de Palaiseau et en mairie de Gif-sur-Yvette aux jours et heures habituels de réception du public.

## **Article 4**

Le dossier d'information et les documents de référence attachés sont mis à jour à chaque arrêté modifiant la situation de la commune de Gif-sur-Yvette au regard des conditions entraînant l'obligation d'annexer un état des risques naturels et technologiques en application du code de l'environnement.

## **Article 5**

La liste des arrêtés portant reconnaissance de catastrophe naturelle est consultable en préfecture et sur le site Internet [www.prim.net](http://www.prim.net).

## **Article 6**

Le présent arrêté est notifié au maire de la commune de Gif-sur-Yvette.

Une copie du présent arrêté et de ses annexes est adressé à la chambre départementale des notaires.

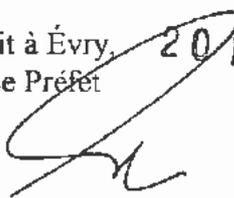
Le présent arrêté sera affiché en mairie de Gif-sur-Yvette et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département. Il est également accessible sur le site Internet de la Préfecture ([www.essonne.pref.gouv.fr](http://www.essonne.pref.gouv.fr)).

Le présent arrêté ainsi que ses modalités de consultation feront l'objet d'un avis de publication dans le journal le Parisien.

#### Article 7

Mesdames et Messieurs le secrétaire général de la préfecture, le directeur de cabinet, les sous-préfets d'arrondissement, les chefs de service régionaux et départementaux et le maire de la commune de Gif-sur-Yvette sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Évry, 20 NOV. 2006  
Le Préfet



Gérard MOISSELIN



Liberté - Égalité - Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture de l'Essonne

## Commune de Gif-sur-Yvette

### Dossier d'informations sur les risques naturels et technologiques

pour l'application des I, II de l'article L125-5 du code de l'environnement

#### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

N° PREF/DCSIPC/SIDPC n° 196

du 12.0 NOV. 2006

#### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles (PPRn)

La commune est située dans le périmètre d'un PPRn

OUI

Approuvé

en date du 26/09/2006

Aléa Inondation par l'Yvette

Les documents de référence sont :

PPRi Yvette approuvé

consultable

sur Internet

en mairie et en préfecture

#### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologique (PPRt)

La commune est située dans le périmètre d'un PPRt

NON

#### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application du décret n°91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique

La commune est située dans une zone de sismicité

Zone Ia

Zone Ib

Zone II

Zone III

Non

#### 5. Description succincte de l'intensité du risque

La commune est soumise à l'aléa

Inondation par l'Yvette

d'intensité

Faible

Moyenne

Forte

Très forte

Observation

#### Pièces jointes

#### 6. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques en cours

Délimitation de la zone de risque inondation par débordement de l'Yvette au 1/7500



